CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-3960-2016

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

et

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD, personne morale de droit public constituée en vertu du Code municipal du Québec ayant son siège social au 1881, ch. du Village, Saint-Adolphe-d'Howard, district judiciaire de Terrebonne, Québec J0T 2B0

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT, personne morale de droit public constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ayant son siège social 1014, rue Valiquette, district judiciaire de Terrebonne, Sainte-Adèle, J8B 2M3

Personnes intéressées et requérantes en intervention

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE À 120 kV DU GRAND-BRÛLÉ – DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR

Pièce MSAH-1 Lettre du Directeur Général de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard confirmant le mandat de Franklin Gertler étude légale Pièce MSAH-2 Résolution de la Municipalité du 14 novembre 2015 pour demander l'utilisation des emprises existantes Pièce MSAH-3 Carte de la MRC des Pays-d'en-Haut